



13 MAI 2016

AVIS AUX IMPORTATEURS

n°13/16

--*

Il est porté à la connaissance des importateurs opérant dans le secteur des œufs de consommation que dans le cadre du suivi de l'approvisionnement du marché intérieur en produits de grande consommation et en application du décret n° 2.16.353 du 6 mai 2016 (BO n°6463 du 9 mai 2016) qui prévoit la réduction du droit d'importation à 10% du taux du droit d'importation applicable aux œufs de consommation dans la limite d'un contingent tarifaire de 4000 tonnes du 15 mai jusqu'au 15 juin 2016, il a été décidé de procéder à la répartition du contingent susmentionné bénéficiant de la mesure susvisée :

Produits	Code SH	Volume des quotas (En tonnes)
Oeufs	0407.21.00	4000

Les opérateurs éligibles désirant bénéficier de quotes-parts, au titre de ce quota, doivent adresser leurs demandes par envoi recommandé, avec accusé de réception ou déposées sous pli fermé, au Ministère chargé du Commerce Extérieur (Direction de la Politique des Echanges Commerciaux, Parcelle 14, Business center, aile Nord bd Riad Hay Riad. BP 610, Rabat-Chellah), au plus tard le **20/05/2016**.

Ces demandes doivent obligatoirement comprendre les pièces suivantes :

- Une demande établie sur le formulaire « Demande de franchise douanière » en 04 exemplaires, accompagnés de 04 exemplaires de factures pro-forma. Ce formulaire est disponible auprès de la Direction de la Politique des Echanges Commerciaux et peut être téléchargé au site web du Ministère chargé du Commerce Extérieur :
http://www.mce.gov.ma/importateurs/AvisImportateurs/FRANCH_1.pdf
- Certificat d'inscription au registre de commerce ;
- Certificat d'inscription à la taxe professionnelle (Patente) ;
- Attestation délivrée par l'administration fiscale sur l'IS et la TVA certifiant que l'entreprise est en situation régulière ;
- Copies des autorisations délivrées par l'ONSSA conformément à la législation et réglementation en vigueur ;
- Un tableau des quantités demandées, conformément au modèle figurant en **annexe**.

Les demandes présentées après expiration du délai précité ou non accompagnées par les documents justificatifs susmentionnés ne seront pas acceptées.

ANNEXE : QUANTITES DEMANDEES

Produits	Quantités demandées (en tonnes)
Oeufs de consommation	

